

Evaluation économique des vêlages supplémentaires et la suite avec ABA Période 2016-2022

Dossier C

"Broutards repoussés (400 à 450 kg, vente de début d'année), femelles maigres"

"Broutards repoussés (400 à 450 kg, vente de début d'année), femelles finies"

"Broutards lourds (380 à 430 kg, vente de fin d'année), femelles maigres"

"Broutards lourds (380 à 430 kg, vente de fin d'année), femelles finies"

"Broutards repoussés (400 à 450 kg, vente de début d'année), broutardes, vaches maigres"

"Jeunes bovins, femelles finies"

"Taurillons maigres, femelles maigres"

"Taurillons maigres, femelles finies"

"Broutards (300 à 350 kg), femelles maigres"

"Broutards (300 à 350 kg), femelles finies"

Avertissement

Depuis 2015, avec la réforme de la PAC, l'installation de vêlages supplémentaires peut s'accompagner d'aides couplées supplémentaires (ABA¹) jusqu'au plafond de l'effectif de vaches primables (139 vaches par part PAC).

Notre objectif est donc d'évaluer l'impact sur l'économie globale des exploitations de l'augmentation du nombre des vêlages avec ABA (hors financement d'infrastructures lourdes de type bâtiment), pérennisée dans la durée et pleinement intégrée au fonctionnement du troupeau dans la situation de production suivante : pas d'augmentation de la surface fourragère et dans un pas d'intensification maximum de 10 à 15 %.

Nous avons donc considéré le vêlage supplémentaire avec ABA comme un acte de production en tant que tel. Nous avons mesuré l'effet économique au sein de l'exploitation d'une augmentation de 10 à 12 % du nombre de vêlages pour en déduire l'économie du vêlage supplémentaire à l'unité.

Remarque : le montant de l'ABA retenu dans nos chiffrages correspond à la tranche 51 à 99 vaches, en lien avec le nombre de vêlages en race charolaise présents en Bourgogne (75 vêlages par exploitation en 2021).

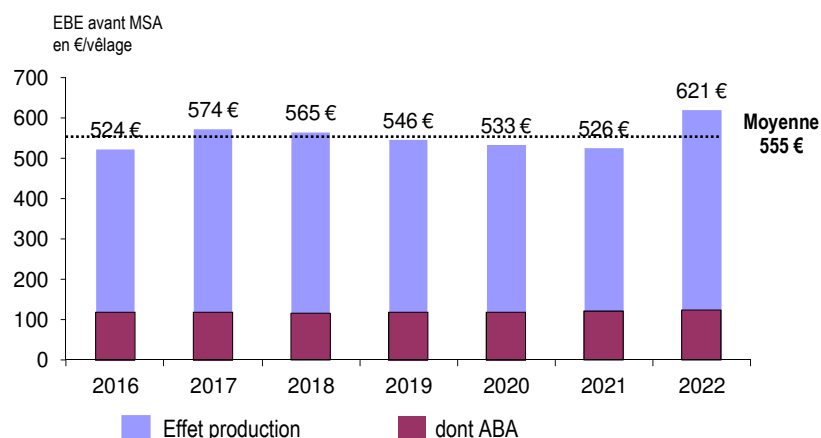
1 - ABA = « Aides Bovines Allaitantes »

Chez les naisseurs

Vêlage supplémentaire avec ABA en production

de broutards repoussés de 430 kg vendus en début d'année,
de génisses 11-12 mois de 320 kg vendues en hiver et de vaches maigres de 680 kg

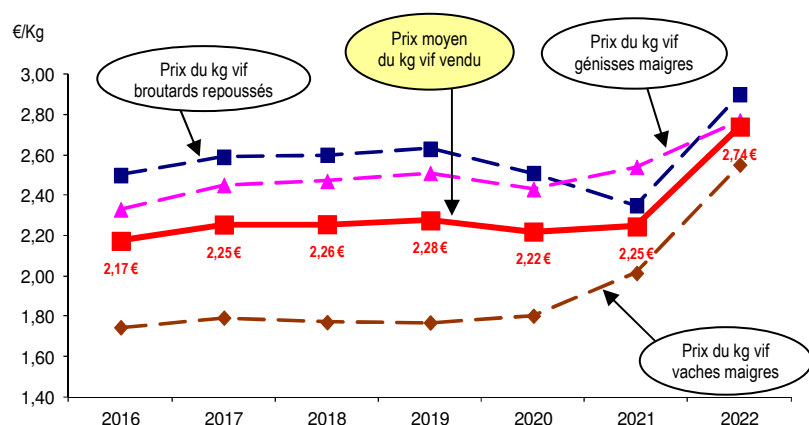
➔ Indicateur de l'intérêt économique



2021 : l'efficacité économique de cet acte poursuit sa dégradation (-7 €/vêlage par rapport à 2020 et -48 €/vêlage depuis 2017 soit -8 % en 4 ans) sous l'effet cumulé de l'augmentation des charges et de la chute du prix des mâles maigres. Cette baisse d'EBE aura néanmoins été limitée par la hausse du prix de vente des femelles maigres. L'ABA représente 121 €/vêlage.

2022 : l'année 2022 est marquée par une envolée du prix des matières premières (+121 €/vêlage sur les charges de production) qui a été largement compensée par une augmentation marquée du prix de vente des bovins maigres (+233 €/bovin vendu en moyenne). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 18 % (+95 €/vêlage) pour atteindre 621 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

➔ Prix moyens constatés



2021 : l'augmentation significative du prix de vente des femelles maigres (+0,21 €/kg vif pour les vaches et +0,11 €/kg vif pour les génisses) a non seulement compensé le nouvel effondrement du prix de vente des broutards repoussés (-0,16 €/kg vif) mais a même permis une amélioration du prix moyen du kilo vif vendu (2,25 € contre 2,22 € en 2020).

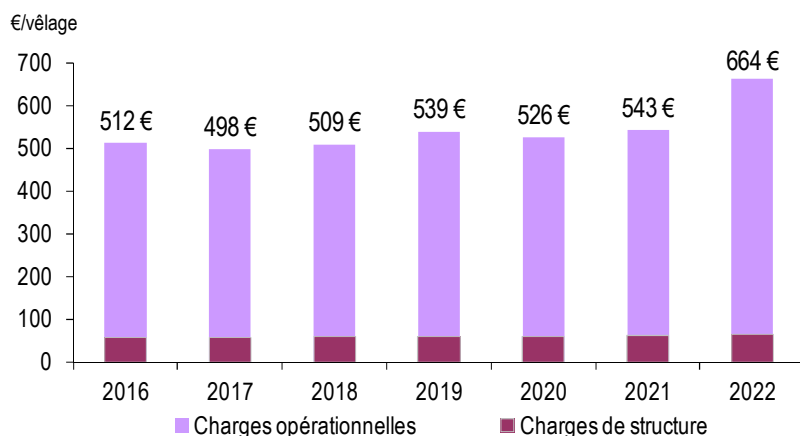
2022 : les prix de vente des femelles maigres et des broutards repoussés montrent une progression (+9 % pour les génisses, +27 % pour les vaches et +23 % pour les broutards) qui entraîne une augmentation de 22 % du prix moyen du kilo vif vendu qui atteint 2,74 € par kilo vif contre 2,25 € l'année précédente (+0,49 €).

Prix 2022 par rapport à 2021 :

- broutards repoussés : 2,90 € contre 2,35 € (+0,55 €)
- vaches maigres : 2,55 € contre 2,01 € (+0,54 €)
- génisses maigres : 2,77 € contre 2,54 € (+0,23 €)

➔ Niveau de charges (généralisé par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire s'envole à 664 €/vêlage (+121 €/vêlage par rapport à 2021 soit +22 %) à cause de la flambée du prix des aliments énergétiques et azotés (+20 %) et des frais de fertilisation (+55 %). Les autres charges ont suivi l'évolution de l'inflation (+5,2 %) et contribuent également à cette augmentation.



Pour 2022, la répartition est la suivante :	
Alimentation	225 €
Frais vétérinaires	92 €
Fertilisation	208 €
Paille litière	35 €
Travaux SFP	34 €
Autres charges opérationnelles *	40 €
Autres charges de structure **	30 €

* ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

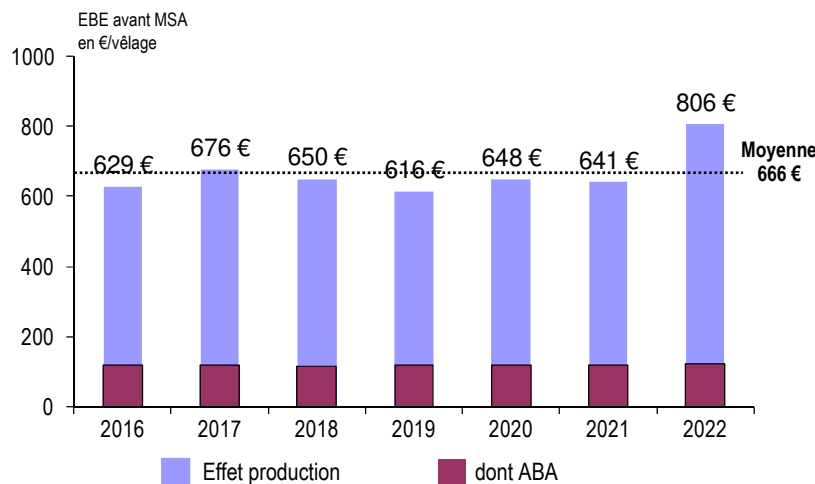
** carburant, eau, entretien...

Chez les naisseurs

Vêlage supplémentaire avec ABA

en production de broutards repoussés de 430 kg vendus en début d'année, de génisses 30-33 mois de 380-400 kg carc. et de vaches finies de 420-440 kg

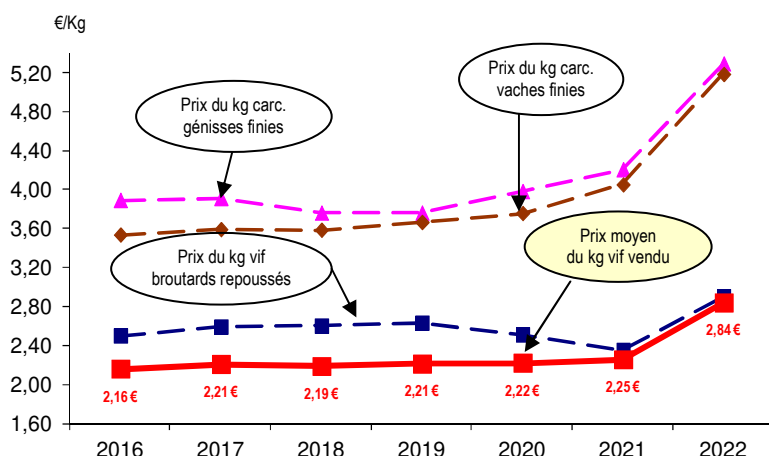
Indicateur de l'intérêt économique



2021 : l'efficacité économique (-7 €/vêlage) a été peu affectée par l'augmentation des charges de production (+4 %) car le prix moyen du kilo vif produit a progressé (conséquence de l'augmentation du prix de vente des femelles finies : +6 à +8 %). Il s'agit d'un acte de production relativement stable sur ces 7 dernières années (647 €/vêlage). La part de l'ABA représente 121 €/vêlage.

2022 : L'année 2022 est marquée par une envolée du prix des matières premières (+169 €/vêlage sur les charges de production) qui a été largement compensée par des prix de vente historiques pour les femelles finies (le kilo de carcasse vendu dépasse largement les 5 €). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 26 % (+165 €/vêlage) pour atteindre 806 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

Prix moyens constatés



2021 : La baisse du prix de vente du broutard repoussé s'est poursuivie en 2021 pour la deuxième année consécutive (-0,28 €/kg vif en 2 ans). Le prix moyen du kilo vif vendu n'a pas été impacté (2,25 € contre 2,22 € en 2020) car cette baisse a été compensée par l'augmentation du prix de vente des femelles finies (depuis 2019 : +0,39 €/kg carcasse pour les vaches, +0,44 €/kg carcasse pour les génisses)

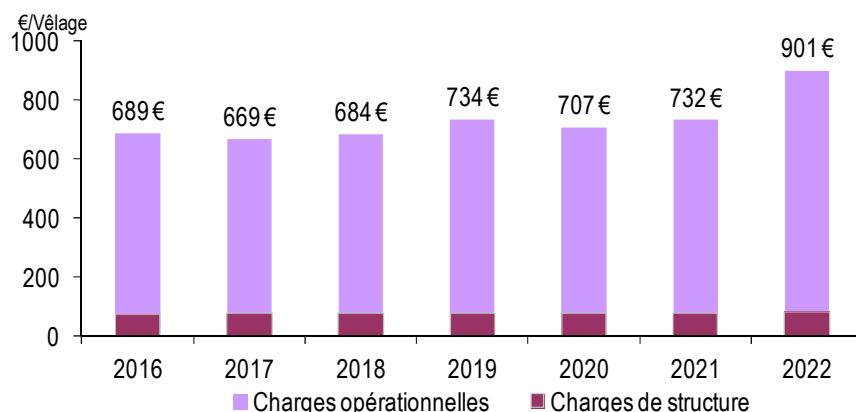
2022 : les prix de vente progressent de manière exceptionnelle (+26 à +28 % pour les femelles finies et +23 % pour les broutards repoussés). Le prix moyen du kilo vif vendu augmente de +0,59 € atteignant 2,84 € contre 2,25 € l'année précédente.

Prix 2022 par rapport à 2021 :

- broutards repoussés : 2,90 € contre 2,35 € (+0,55 €)
- vaches finies : 5,18 € contre 4,05 € (+1,13 €)
- génisses finies : 5,29 € contre 4,20 € (+1,09 €)

Niveau de charges (généralisé par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire s'envole à 901 €/vêlage (+169 €/vêlage par rapport à 2021 soit +23 %) à cause de la flambée du prix des aliments énergétiques et azotés (+20 %) et des frais de fertilisation (+53 %). Les autres charges ont suivi l'évolution de l'inflation (+5,2 %) et contribuent également à cette augmentation.



Pour 2022, la répartition est la suivante :	
Alimentation	320 €
Frais vétérinaires	101 €
Fertilisation	296 €
Paille litière	43 €
Travaux SFP	47 €
Autres charges opérationnelles *	58 €
Autres charges de structure **	36 €

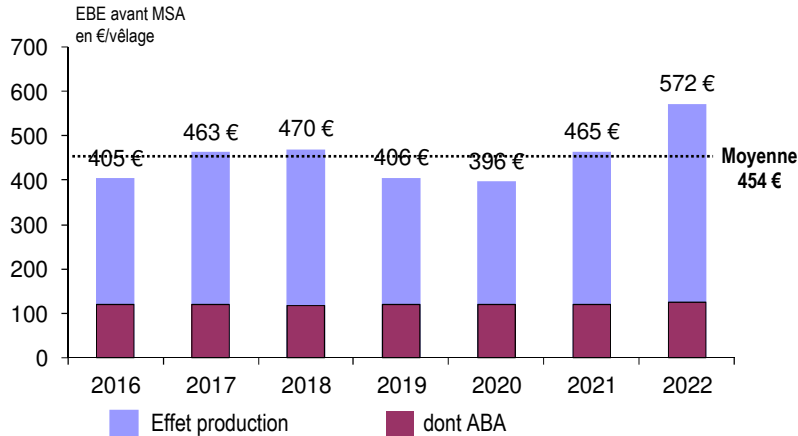
* ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

** carburant, eau, entretien...

Chez les naisseurs

Vêlage supplémentaire avec ABA en production de broutards lourds de 400 kg vendus en fin d'année, de génisses 11-12 mois de 320 kg vendues en hiver et de vaches maigres de 680 kg

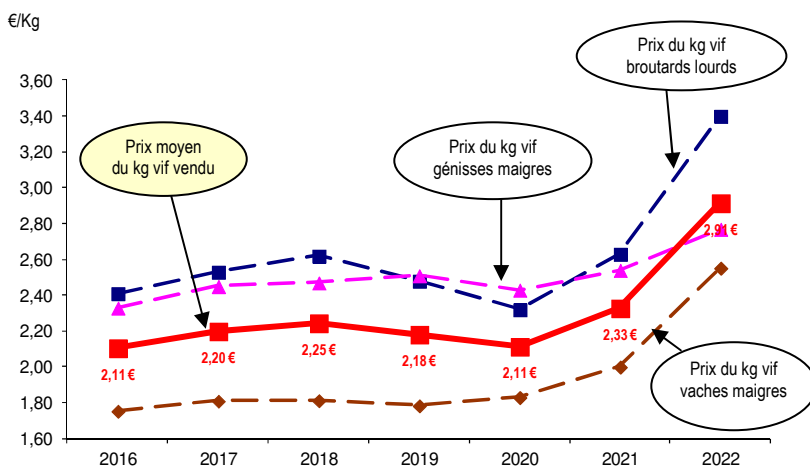
Indicateur de l'intérêt économique



2021 : Malgré la hausse des charges de production (+4 %), l'efficacité économique s'est nettement accrue (+69 €/vêlage, +17 %) sous l'impulsion des prix de vente du maigre en forte augmentation (+10 % sur le prix moyen du kilo vif vendu). Conforté par l'ABA (121 €/vêlage), l'EBE/vêlage atteint 465 €, retrouve son niveau de 2017-2018 et dépasse la moyenne des 7 dernières années (434 €/vêlage).

2022 : L'année 2022 est marquée par une envolée du prix des matières premières (+145 €/vêlage sur les charges de production) qui a été largement compensée par une augmentation explosive du prix de vente des bovins maigres (+268 €/bovin vendu en moyenne). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 23 % (+107 €/vêlage) pour atteindre 572 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

Prix moyens constatés



2021 : le prix moyen du kilo vif vendu gagne 22 centimes d'euros et atteint 2,33 € grâce à un rebond marqué du prix des broutards lourds (+0,31 €/kg vif) accompagné de l'augmentation significative du prix des femelles maigres (+0,11 €/kg vif pour les génisses et +0,17 €/kg vif pour les vaches)

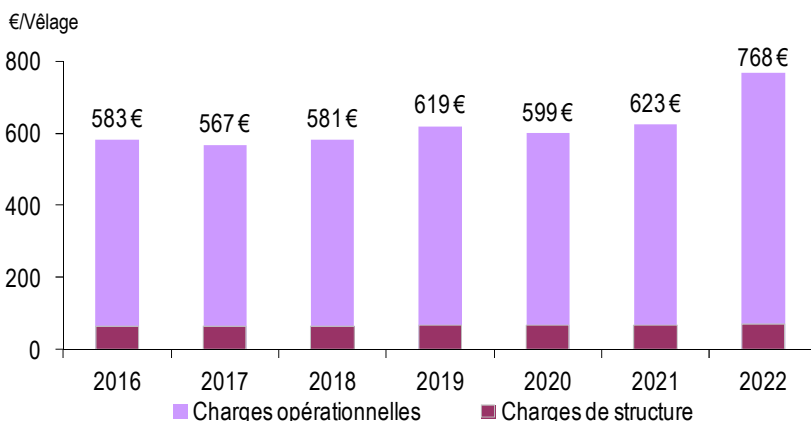
2022 : la progression des prix de vente des femelles maigres et des broutards lourds, démarrée en 2021, s'est fortement accentuée en 2022 (+28 % pour les broutards et les vaches, +9 % pour les génisses) permettant une augmentation de +0,58 € du prix moyen du kilo vif vendu qui atteint 2,91 € contre 2,33 € l'année précédente.

Prix 2022 par rapport à 2021 :

- broutards lourds : 3,40 € contre 2,63 € (+0,77 €)
- génisses maigres : 2,77 € contre 2,54 € (+0,23 €)
- vaches maigres : 2,55 € contre 2,00 € (+0,55 €)

Niveau de charges (généralisé par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire s'envole à 768 €/vêlage (+145 €/vêlage par rapport à 2021 soit +23 %) à cause de la flambée du prix des aliments énergétiques et azotés (+20 %) et des frais de fertilisation (+55 %). Les autres charges ont suivi l'évolution de l'inflation (+5,2 %) et contribuent également à cette augmentation.



Pour 2022, la répartition est la suivante :	
Alimentation	288 €
Frais vétérinaires	91 €
Fertilisation	238 €
Paille litière	40 €
Travaux SFP	46 €
Autres charges opérationnelles *	40 €
Autres charges de structure **	25 €

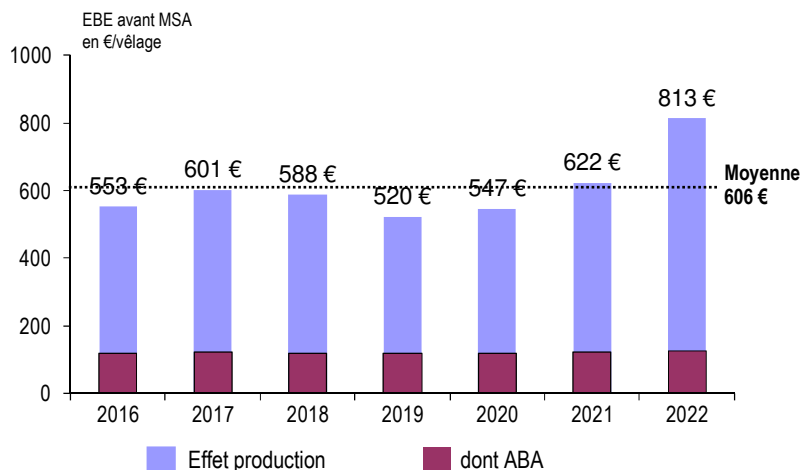
* ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

** carburant, eau, entretien...

Chez les naisseurs

Vêlage supplémentaire avec ABA en production de broutards lourds de 400 kg vendus en fin d'année, de génisses 30-33 mois de 380-400 kg carc. et de vaches finies de 420-440 kg carc.

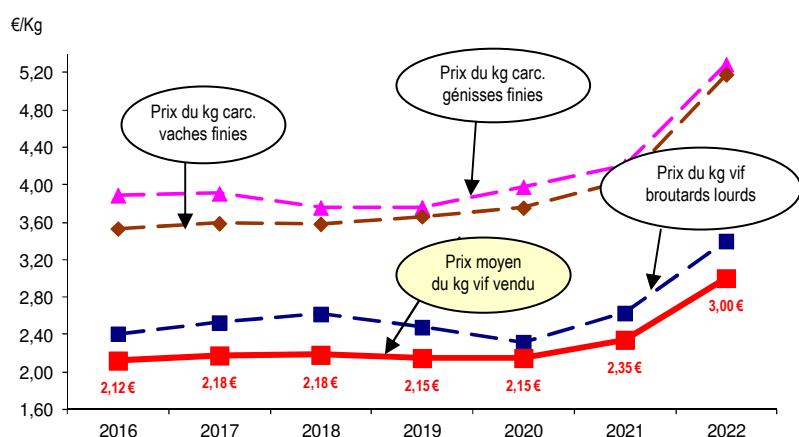
Indicateur de l'intérêt économique



2021 : L'augmentation des charges de production a été complètement absorbée par la hausse du prix moyen du bovin vendu (augmentation significative du prix des broutards lourds et des femelles finies). L'efficacité économique de cet acte s'élève à 622 €/vêlage et affiche sa plus forte progression sur ces 7 dernières années (+75 €/vêlage, +14 %). Cette dernière année impacte positivement (+23 €/vêlage) la moyenne pluriannuelle qui s'élève à 576 €/vêlage. L'ABA (121 €/vêlage) continue de conforter cet acte.

2022 : L'année 2022 est marquée par une envolée du prix des matières premières (+176 €/vêlage sur les charges de production) qui a été largement compensée par des prix de vente exceptionnellement hauts surtout sur les femelles finies (entre 5,15 et 5,30 € du kilo de carcasse). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 31 % (+191 €/vêlage) et atteint 813 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

Prix moyens constatés



2021 : après 4 années de stabilité, le prix moyen du kilo vendu affiche une forte progression : 2,35 € en 2021 contre 2,15 € en 2020 (+0,20 €/kg vif vendu). Le prix des broutards lourds est reparti à la hausse (+0,31 €/kg vif) et retrouve son niveau de 2018. Conjointement le prix des femelles finies a continué sa progression (+0,22 €/kg carcasse pour les génisses et +0,29 €/kg carcasse pour les vaches)

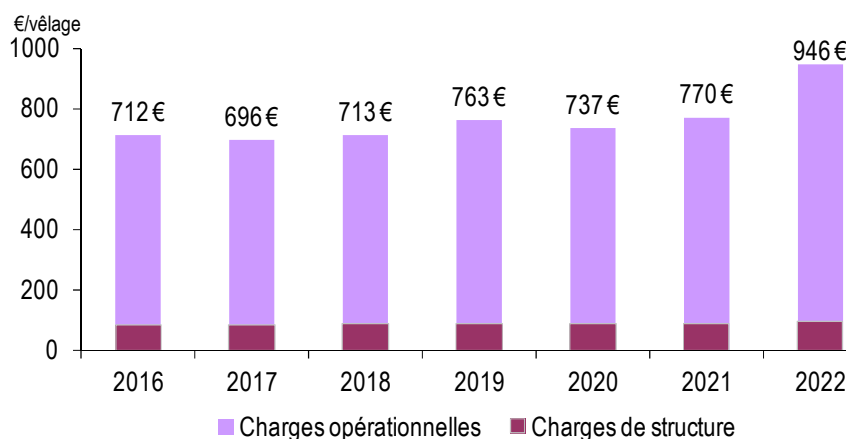
2022 : les prix de vente progressent de manière très significative (+26 à +29 %) avec des tarifs historiques sur les femelles finies qui dépassent les 5 € du kilo de carcasse. Le prix moyen du kilo vif vendu augmente de 0,65 € et atteint les 3 € contre 2,35 € l'année précédente.

Prix 2022 par rapport à 2021 :

- broutards lourds : 3,40 € contre 2,63 € (+0,77 €)
- génisses finies : 5,29 € contre 4,20 € (+1,09 €)
- vaches finies : 5,18 € contre 4,05 € (+1,13 €)

Niveau de charges (généralisé par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire s'envole à 946 €/vêlage (+176 €/vêlage par rapport à 2021 soit +23 %) à cause de la flambée du prix des aliments énergétiques et azotés (+20 %) et des frais de fertilisation (+55 %). Les autres charges ont suivi l'évolution de l'inflation (+5,2 %) et contribuent également à cette augmentation.



Pour 2022, la répartition est la suivante :	
Alimentation	375 €
Frais vétérinaires	101 €
Fertilisation	275 €
Paille litière	49 €
Travaux SFP	58 €
Autres charges opérationnelles *	52 €
Autres charges de structure **	36 €

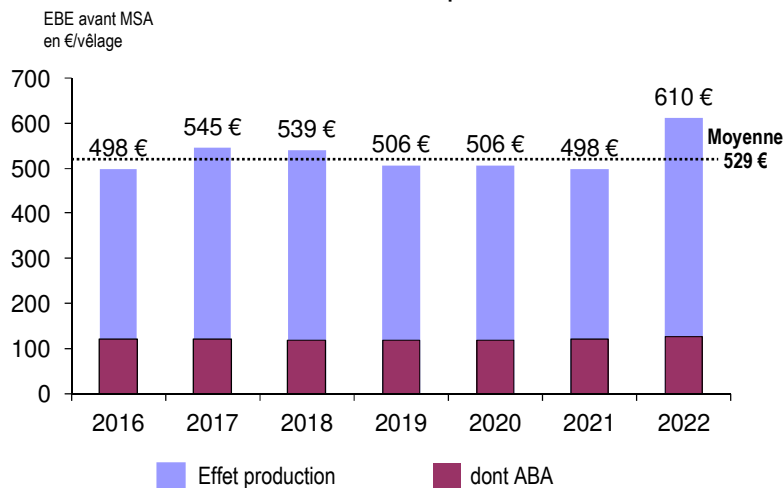
* ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...
** carburant, eau, entretien...

Chez les naisseurs

Vêlage supplémentaire avec ABA en production

de broutards repoussés de 430 kg vendus en début d'année,
de broutardes de 270 kg vendues en hiver et de vaches maigres de 680 kg

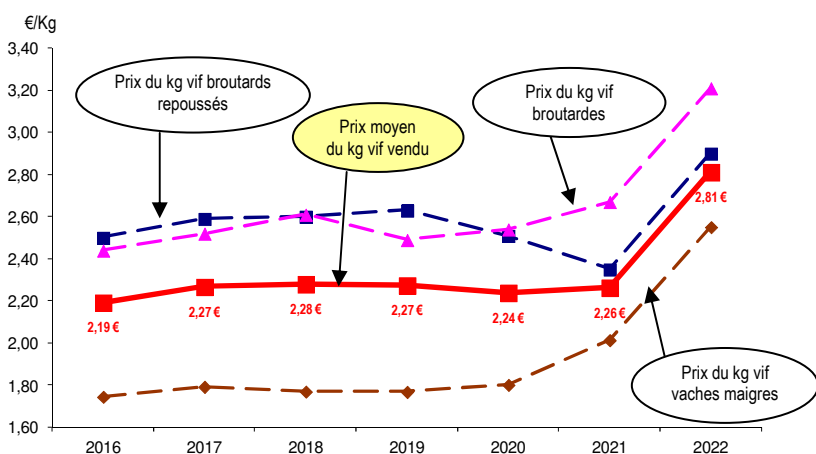
Indicateur de l'intérêt économique



2021 : L'EBE dégagé par cet acte est du même ordre de grandeur que celui des deux années précédentes, il avoisine les 500 €/vêlage en intégrant l'ABA (121 €/vêlage). L'augmentation des charges de production (+3 %) et le net repli du prix du broutard repoussé ont été compensés par une hausse des cours pour les femelles maigres.

2022 : L'année 2022 est marquée par une augmentation du prix des matières premières (+120 €/vêlage sur les charges de production) qui a été largement compensée par une envolée des prix de vente des bovins maigres (+250 €/bovin vendu en moyenne). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 22 % (+112 €/vêlage) pour atteindre 610 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

Prix moyens constatés



2021 : Le prix moyen du kilo vif vendu varie peu (+0,02 €/kg) malgré de fortes variabilités entre les mâles et les femelles vendues. En effet, le prix de vente des broutards repoussés continue de s'effondrer (-0,16 €/kg vif), mais il est compensé par l'augmentation significative des prix des femelles maigres : +0,13 €/kg vif pour les broutardes dont l'offre est limitée et +0,21 €/kg vif pour les vaches.

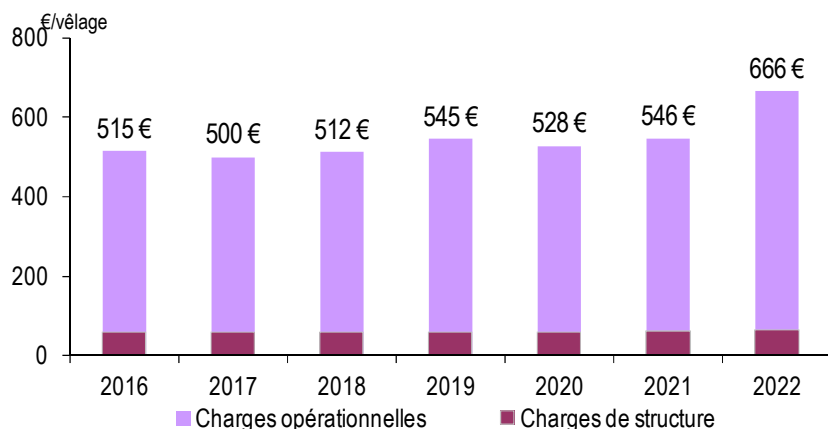
2022 : les prix de vente ont progressé de manière fulgurante pour toutes les catégories (+20 à +27 % avec notamment des prix au kilo vif qui atteignent les 3,20 € pour les broutardes). Le prix moyen du kilo vif vendu a augmenté de +0,55 € pour atteindre 2,81 € contre 2,26 € l'année précédente.

Prix 2022 par rapport à 2021 :

- broutards repoussés : 2,90 € contre 2,35 € (+0,55 €)
- broutardes : 3,21 € contre 2,67 € (+0,54 €)
- vaches maigres : 2,55 € contre 2,01 € (+0,54 €)

Niveau de charges (généralisé par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire s'envole à 666 €/vêlage (+120 €/vêlage par rapport à 2021 soit +22 %) à cause de la flambée du prix des aliments énergétiques et azotés (+20 %) et des frais de fertilisation (+55 %). Les autres charges ont suivi l'évolution de l'inflation (+5,2 %) et contribuent également à cette augmentation.



Pour 2022, la répartition est la suivante :	
Alimentation	225 €
Frais vétérinaires	92 €
Fertilisation	208 €
Paille litière	37 €
Autres charges opérationnelles *	34 €
Travaux SFP	40 €
Autres charges de structure **	30 €

* ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

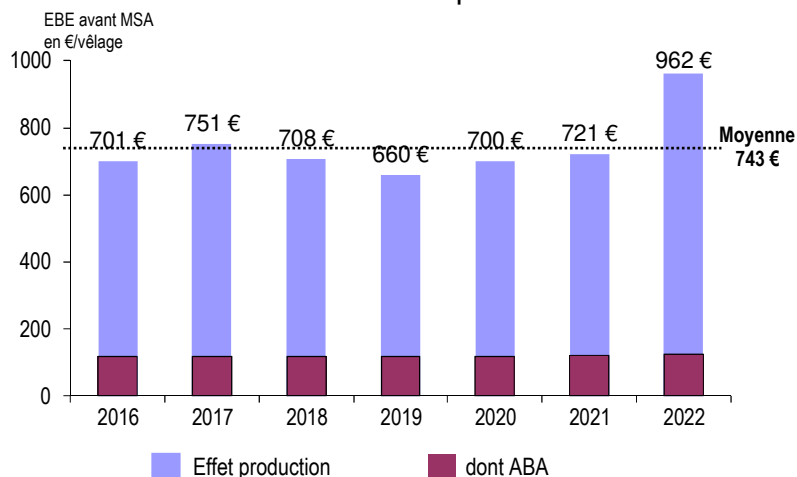
** carburant, eau, entretien...

Chez les naisseurs

Vêlage supplémentaire avec ABA en production

de jeunes bovins de 425 kg carc. vendus de mai à juillet,
génisses 30-33 mois de 380-400 kg carc. et vaches finies de 420-440 kg carc.

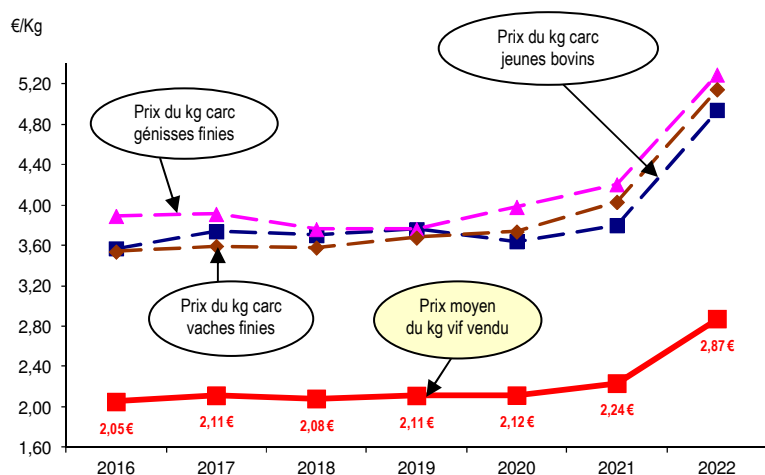
Indicateur de l'intérêt économique



2021 : tirée par un prix moyen du kilo vif vendu en forte hausse, et malgré une progression importante des charges alimentaires, l'efficacité économique augmente de 21 €/vêlage. Si les charges de fertilisation n'avaient pas baissé (-11 %), alors les efficacités 2020 et 2021 seraient du même ordre de grandeur (de l'ordre de 700 €/vêlage).

2022 : L'année 2022 est marquée par une envolée du prix des matières premières (+209 €/vêlage sur les charges de production) qui a été très largement compensée par des prix de vente historiques pour les bovins finis (+474 €/bovin vendu en moyenne grâce à des kilos de carcasse qui dépassaient les 5 €). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 33 % (+241 €/vêlage) pour atteindre 962 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA. Dans cette conjoncture 2022, c'est l'acte de production qui montre la plus forte augmentation de ce dossier.

Prix moyens constatés



2021 : le prix moyen du kilo vif vendu a progressé (+0,12 €/kg vif ; +5,7 %). La pénurie de l'offre et une demande soutenue dans toutes les catégories de bovins finis ont provoqué cette hausse régulière des cours en 2021. Les cours des animaux finis gagnent entre 0,16 € (Jeunes Bovins) et 0,29 € (vaches) par kilo de carcasse entre 2020 et 2021.

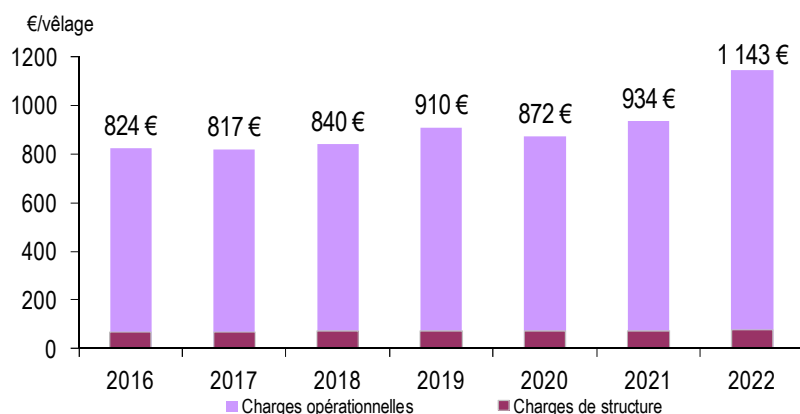
2022 : les prix de vente affichent une progression exceptionnelle sur les animaux finis (+26 à +30 %). Le prix moyen du kilo vif vendu augmente donc significativement de 28 % atteignant 2,87 € contre 2,24 € l'année précédente (+0,63 €).

Prix 2022 par rapport à 2021 :

- Les jeunes bovins : 4,94 € contre 3,80 € (+1,14 €)
- Les génisses finies : 5,29 € contre 4,20 € (+1,09 €)
- Les vaches finies : 5,14 € contre 4,03 € (+1,11 €)

Niveau de charges (généralisé par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire s'envole à 1 143 €/vêlage (+209 €/vêlage par rapport à 2021 soit +22 %) à cause de la flambée du prix des aliments énergétiques et azotés (+21 %) et des frais de fertilisation (+63 %). Les autres charges ont suivi l'évolution de l'inflation (+5,2 %) et contribuent également à cette augmentation.



Pour 2022, la répartition est la suivante :	
Alimentation	583 €
Frais vétérinaires	104 €
Fertilisation	234 €
Paille litière	56 €
Travaux SFP	38 €
Autres charges opérationnelles *	88 €
Autres charges de structure **	40 €

* ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

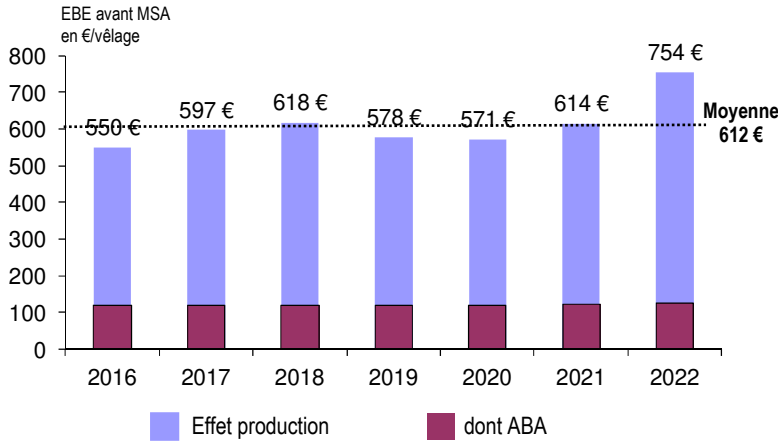
** carburant, eau, entretien...

Chez les naisseurs

Vêlage supplémentaire avec ABA en production

de taurillons maigres de 470 kg vendus en juin - juillet, de génisses 11-12 mois de 320 kg vendues en hiver et de vaches maigres

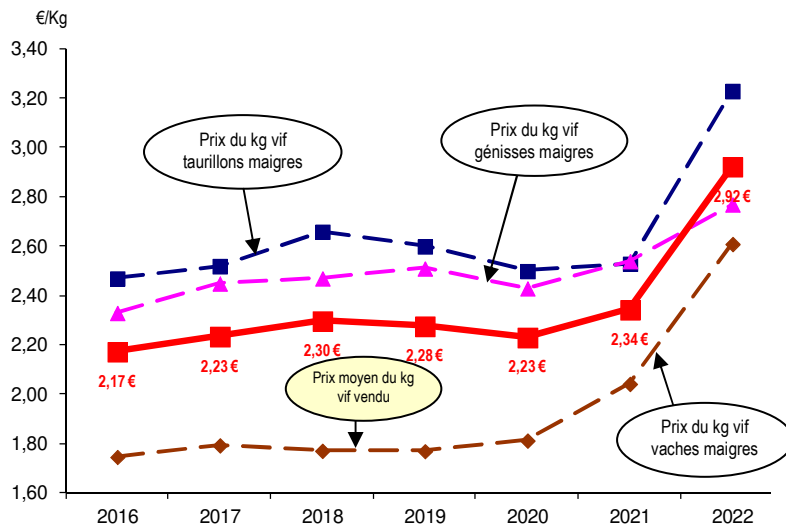
Indicateur de l'intérêt économique



2021 : l'efficacité économique de cet acte est en forte hausse (+43 €/vêlage ; +8 %) par rapport à 2020 et atteint son deuxième plus haut niveau depuis 2015. Les cours ont nettement progressé, et les charges ont peu varié. Avec une ABA à 121 euros par vêlage, l'effet production (614 €/vêlage) est supérieur à la moyenne des 7 derniers exercices.

2022 : L'année 2022 est marquée par une envolée du prix des matières premières (+123 €/vêlage sur les charges de production) qui a été largement compensée par une forte croissance du prix de vente des bovins maigres (jusqu'à 0,70 € de plus par kilo vif). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 23 % (+140 €/vêlage) pour atteindre 754 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

Prix moyens constatés



2021 : le prix moyen du kilo augmente de 11 centimes entre 2020 et 2021 (+4,9 %) pour s'établir en moyenne à 2,34 €/kg vif. Les cours des taurillons maigres sont stables. Ceux des vaches (+0,23 €/kg vif ; +13 %) et des génisses (+0,11 €/kg vif ; +5 %) affichent des hausses marquées.

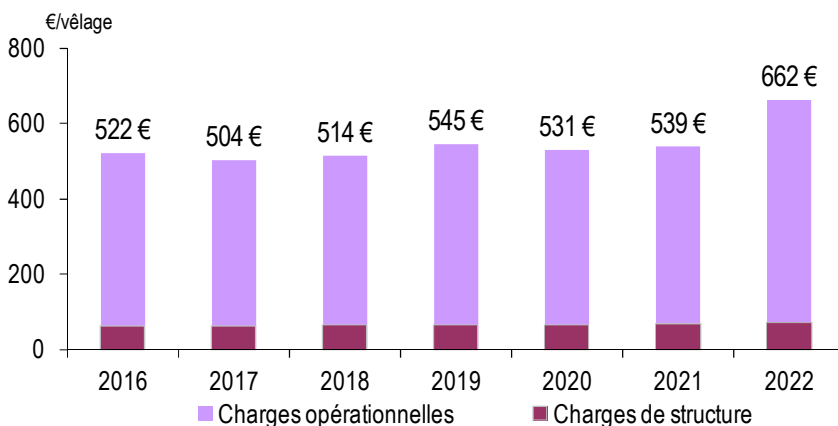
2022 : le prix moyen du kilo vif vendu a progressé de 0,58 € pour atteindre 2,92 € contre 2,34 € l'année précédente. Cela résulte principalement de l'augmentation du prix de vente des taurillons et des vaches maigres à hauteur de +28 %. Le prix de vente des génisses y a également contribué mais dans une moindre mesure : +9 % par rapport à 2021.

Prix 2022 par rapport à 2021 :

- les taurillons maigres : 3,23 € contre 2,53 € (+0,70 €)
- les génisses maigres : 2,77 € contre 2,54 € (+0,23 €)
- les vaches maigres : 2,61 € contre 2,04 € (+0,57 €)

Niveau de charges (généralisé par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire s'envole à 662 €/vêlage (+123 €/vêlage par rapport à 2021 soit +23 %) à cause de la flambée du prix des aliments énergétiques et azotés (+18 %) et des frais de fertilisation (+56 %). Les autres charges ont suivi l'évolution de l'inflation (+5,2 %) et contribuent également à cette augmentation.



Pour 2022, la répartition est la suivante :	
Alimentation	170 €
Frais vétérinaires	105 €
Fertilisation	232 €
Paille litière	39 €
Travaux SFP	40 €
Autres charges opérationnelles *	45 €
Autres charges de structure **	31 €

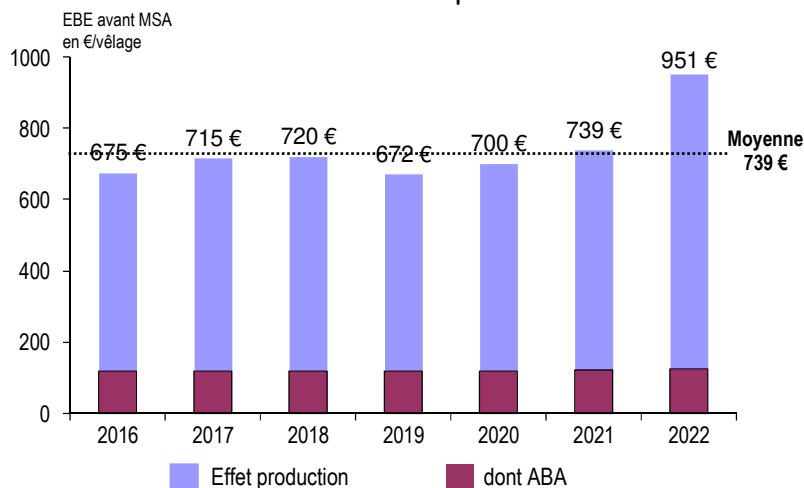
* ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

** carburant, eau, entretien...

Chez les naisseurs

Vêlage supplémentaire avec ABA en production de taurillons maigres de 470 kg vendus en juin - juillet, génisses 30-33 mois de 380-400 kg carc. et vaches finies de 420-440 kg carc.

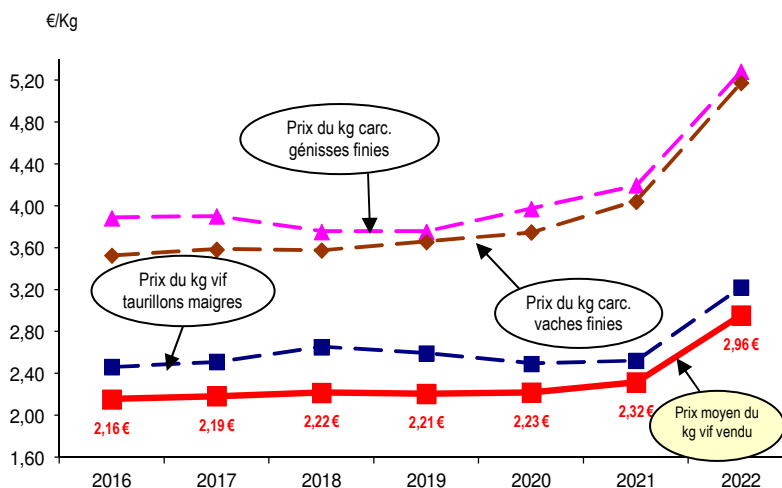
Indicateur de l'intérêt économique



2021 : l'efficacité économique affiche une progression comparable à celle de 2020 (+39 €/vêlage). La tendance haussière des prix de vente des animaux a plus que compensé l'augmentation des charges de production. L'effet production atteint 739 €/vêlage, il est supérieur à la moyenne sur 7 ans. La part importante des kilos de femelles mis en marché (dont les prix ont plus fortement augmenté) a contribué à la bonne efficacité de cet acte en 2021.

2022 : L'année 2022 est marquée par une envolée du prix des matières premières (+162 €/vêlage sur les charges de production) qui a été largement compensée par une augmentation historique du prix de vente des taurillons maigres et des femelles finies (+398 €/bovin vendu en moyenne). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 29 % (+212 €/vêlage) pour atteindre 951 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

Prix moyens constatés



2021 : le prix moyen du kilo vif vendu gagne 0,09 €/kg vif (+4 %) et atteint 2,32 €/kg. Les hausses concernent toutes les catégories mais sont beaucoup plus marquées pour les femelles finies.

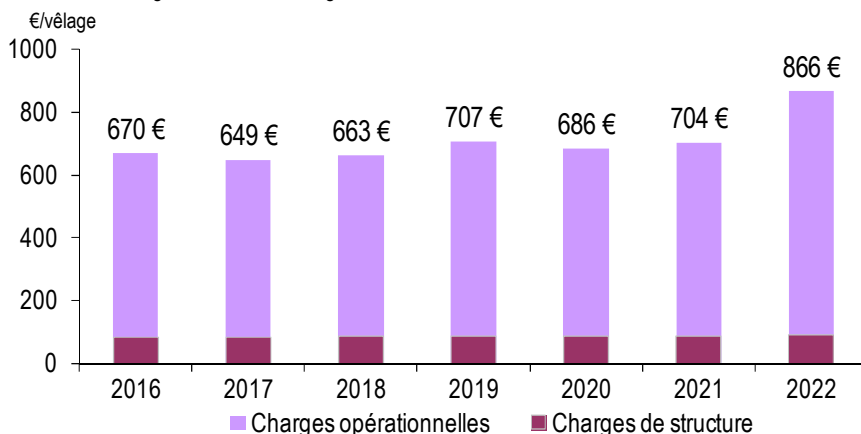
2022 : Le prix moyen du kilo vif vendu progresse significativement de 0,64 € atteignant 2,96 € contre 2,32 € l'année précédente sous l'impulsion d'une augmentation marquée du prix de vente de toutes les catégories : +28 % pour les taurillons maigres et +26 % pour les femelles finies.

Prix 2022 par rapport à 2021 :

- les taurillons maigres : 3,23 € contre 2,53 € (+0,70 €)
- les génisses finies : 5,29 € contre 4,20 € (+1,09 €)
- les vaches finies : 5,18 € contre 4,05 € (+1,13 €)

Niveau de charges (généralisé par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire s'envole à 866 €/vêlage (+162 €/vêlage par rapport à 2021 soit +23 %) à cause de la flambée du prix des aliments énergétiques et azotés (+20 %) et des frais de fertilisation (+55 %). Les autres charges ont suivi l'évolution de l'inflation (+5,2 %) et contribuent également à cette augmentation.



Pour 2022, la répartition est la suivante :	
Alimentation	260 €
Frais vétérinaires	117 €
Fertilisation	293 €
Paille litière	46 €
Travaux SFP	51 €
Autres charges opérationnelles *	58 €
Autres charges de structure **	41 €

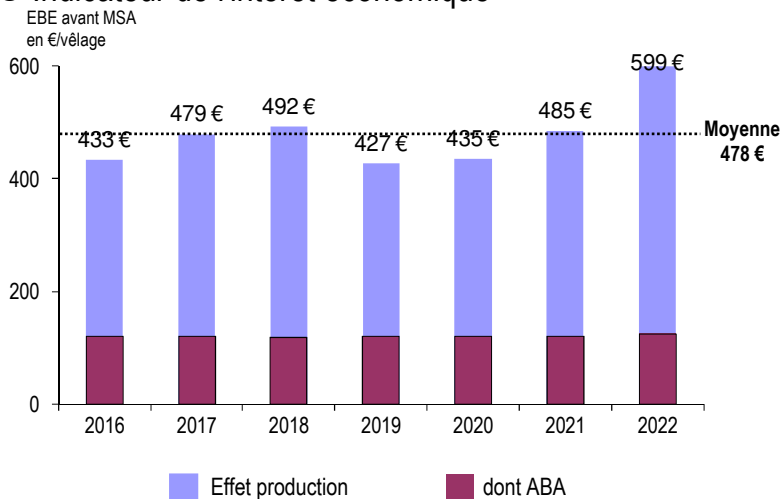
* ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

** carburant, eau, entretien...

Chez les naisseurs

Vêlage supplémentaire avec ABA en production de broutards de 320 kg vendus fin d'été-automne de broutardes de 270 kg et de vaches maigres de 680 kg

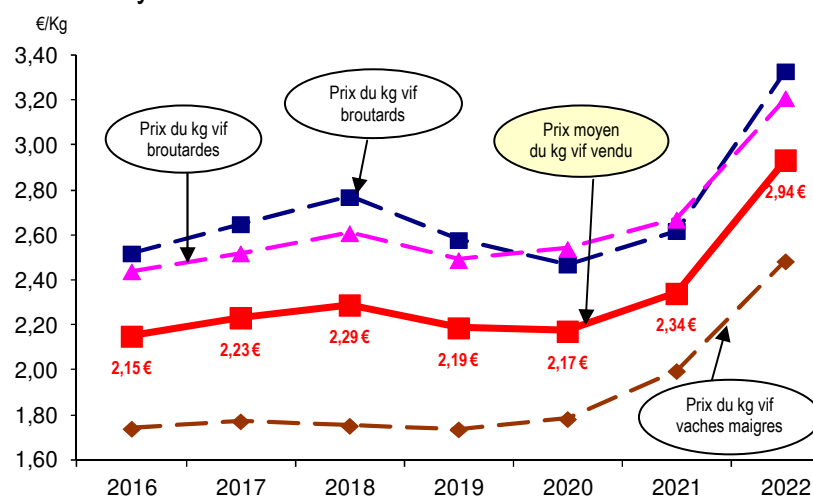
Indicateur de l'intérêt économique



2021 : dans ce système à cycle court, où les vaches représentent une forte proportion des kilos mis en marché, la progression de leurs cours a contribué à augmenter l'efficacité économique de cet acte de production, et ce malgré une légère augmentation des charges. L'effet production atteint 485 €/vêlage (avec une ABA de 121 €/vêlage), il est supérieur à la moyenne sur 7 ans et se rapproche des valeurs de 2015 et 2018.

2022 : l'année est marquée par une envolée du prix des matières premières (+108 €/vêlage sur les charges de production) qui a été largement compensée par une augmentation significative du prix de vente des bovins maigres (+240 €/bovin vendu en moyenne). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 24 % (+114 €/vêlage) pour atteindre 599 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

Prix moyens constatés



2021 : les jeunes broutards et broutardes ont vu leurs cours augmenter à partir de l'été 2021 (respectivement +0,15 €/kg vif et +0,13 €/kg vif). C'est aussi le cas pour les vaches maigres, avec une hausse plus marquée (+0,22 €/kg vif). Comme les vaches contribuent dans une forte proportion au volume de kilos mis en marché dans ce système, elles impactent fortement l'amélioration du prix moyen du kilo vif vendu (+0,17 €/kg vif ; +8 %).

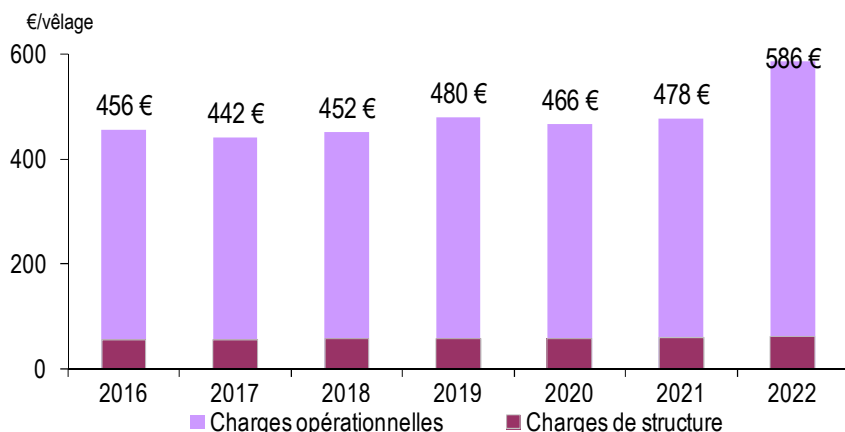
2022 : la progression des prix de vente enclenchée en 2021 s'est fortement accentuée en 2022 (+27 % pour les broutards et +20 à 24 % pour les femelles maigres) permettant une augmentation de 0,60 € du prix moyen du kilo vif vendu qui atteint 2,94 € contre 2,34 € l'année précédente.

Prix 2022 par rapport à 2021 :

- broutards : 3,33 € contre 2,62 € (+0,71 €)
- broutardes : 3,21 € contre 2,67 € (+0,54 €)
- vaches maigres : 2,48 € contre 2,00 € (+0,48 €)

Niveau de charges (généralisé par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire s'envole à 586 €/vêlage (+108 €/vêlage par rapport à 2021 soit +23 %) à cause de la flambée du prix des aliments énergétiques et azotés (+20 %) et des frais de fertilisation (+55 %). Les autres charges ont suivi l'évolution de l'inflation (+5,2 %) et contribuent également à cette augmentation.



Pour 2022, la répartition est la suivante :	
Alimentation	170 €
Frais vétérinaires	88 €
Fertilisation	194 €
Paille litière	33 €
Travaux SFP	33 €
Autres charges opérationnelles *	38 €
Autres charges de structure **	30 €

* ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

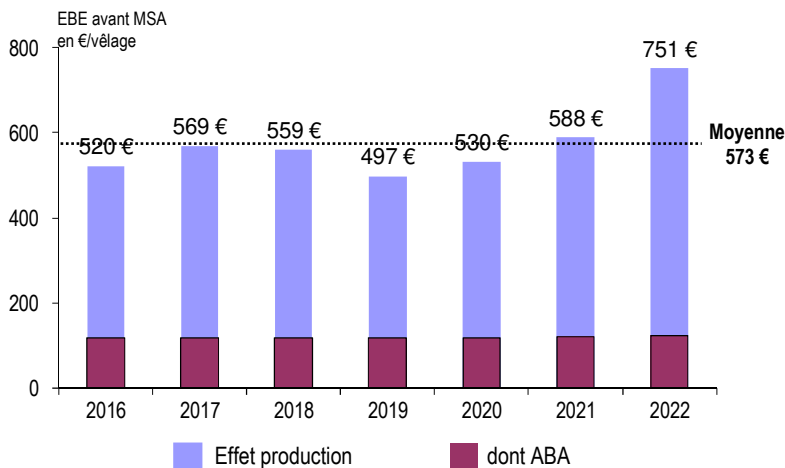
** carburant, eau, entretien...

Chez les naisseurs

Vêlage supplémentaire avec ABA en production

de broutards de 320 kg vendus à l'automne, génisses 30-33 mois de 380-400 kg carc. et de vaches finies de 420-440 kg

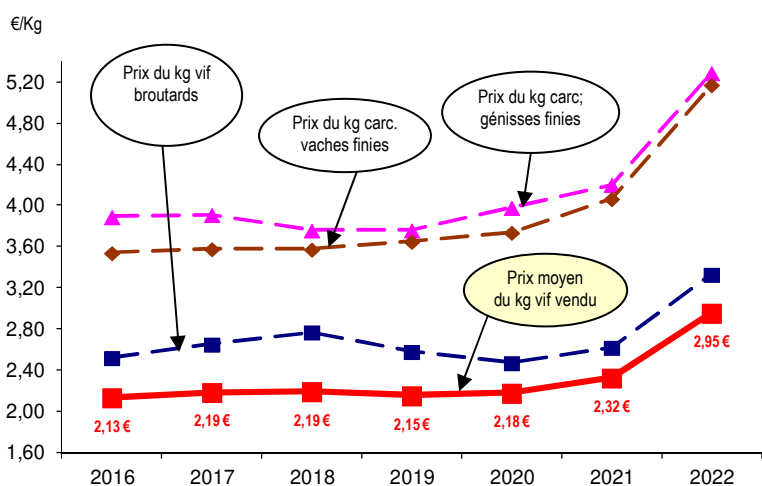
Indicateur de l'intérêt économique



2021 : la tendance haussière observée en 2020 se confirme. Même si les charges augmentent, surtout à cause des charges alimentaires, la forte hausse du prix moyen du kilo vendu permet d'obtenir un niveau élevé d'efficacité économique. Celle-ci progresse de 58 €/vêlage par rapport à celle de 2020, et atteint 588 €/vêlage, ce qui en fait le meilleur résultat depuis 2015. Avec la part importante de kilos provenant des femelles finies mises en marché, c'est surtout la constante augmentation des prix de ces catégories commerciales qui a encore renchéri l'efficacité de cet acte de production.

2022 : L'année 2022 est marquée par augmentation du prix des matières premières (+162 €/vêlage sur les charges de production) qui a été largement compensée par une envolée des prix de vente des broutards légers et des femelles finies (+347 €/bovin vendu en moyenne). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 28 % (+163 €/vêlage) pour atteindre 751 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

Prix moyens constatés



2021 : la pénurie de l'offre et une demande soutenue dans toutes les catégories de bovins finis ont provoqué une hausse régulière des cours en 2021. Les cours des vaches finies (+0,33 €/kg carc.) et des génisses (+0,22 €/kg carc.) ont fortement progressé. Comme les cours des broutards de fin d'année ont aussi augmenté, le prix moyen du kilo vif vendu s'est amélioré de 0,14 € (6 %).

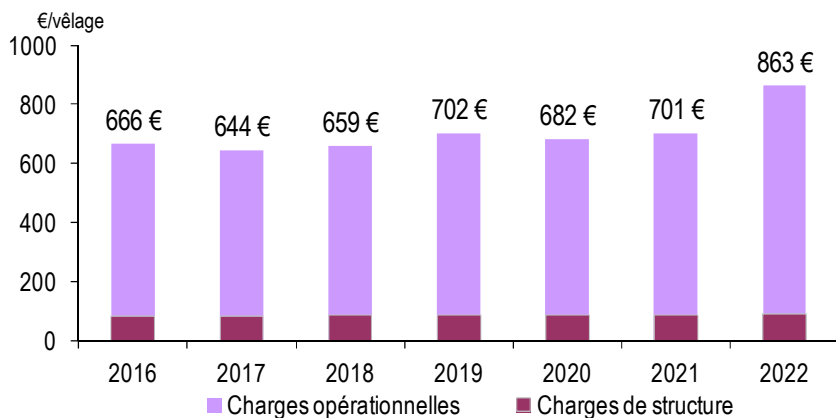
2022 : la tendance haussière des prix de vente démarrée en 2021 s'est considérablement accélérée en 2022 pour toutes les catégories (+26 à +27 %) permettant une augmentation de 0,63 € du prix moyen du kilo vif vendu qui atteint 2,95 € contre 2,32 € l'année précédente.

Prix 2022 par rapport à 2021 :

- les broutards : 3,33 € contre 2,62 € (+0,71 €)
- les génisses finies : 5,29 € contre 4,20 € (+1,09 €)
- les vaches finies : 5,17 € contre 4,07 € (+1,10 €)

Niveau de charges (généralisé par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire s'envole à 863 €/vêlage (+162 €/vêlage par rapport à 2021 soit +23 %) à cause de la flambée du prix des aliments énergétiques et azotés (+20 %) et des frais de fertilisation (+56 %). Les autres charges ont suivi l'évolution de l'inflation (+5,2 %) et contribuent également à cette augmentation.



Pour 2022, la répartition est la suivante :	
Alimentation	287 €
Frais vétérinaires	99 €
Fertilisation	285 €
Paille litière	44 €
Travaux SFP	48 €
Autres charges opérationnelles *	57 €
Autres charges de structure **	43 €

* ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

** carburant, eau, entretien...

Notes

Evaluation économique des vèlages supplémentaires et la suite avec ABA

Période 2016-2022

Références élaborées par :



Valentine NAVEREAU
Chambre d'Agriculture de Côte d'Or - EDE
Pôle Agricole de Pouilly en Auxois
21320 CREANCEY
Tél : 03.80.90.89.09

Thierry LAHEMADE
Chambre d'Agriculture de Saône et Loire
59, Rue du 19 Mars 62 – CS 70610
71010 MACON
Tél : 06.45.47.15.96



Amélie BRISSON - Frédérique MARCEAU
Chambre d'Agriculture de la Nièvre
25, Boulevard Léon Blum - BP 80
58028 NEVERS CEDEX
Tél : 03.86.93.40.00

Jérôme LAVIRON
ALYSE
3, Rue Jules Rimet
89400 MIGENNES
Tél : 03.86.92.36.35



LES PARTENAIRES FINANCEURS

FranceAgriMer

Le Ministère de l'Agriculture (CASDAR)

Le suivi et la valorisation annuelle des données de l'échantillon national des exploitations suivies dans le cadre du dispositif Inosys Réseaux d'Élevage (socle national) ainsi que la construction de l'expertise en équipe et le repérage de systèmes d'exploitations innovants, bénéficient d'un soutien financier de FranceAgriMer et du Ministère de l'Agriculture (CASDAR) dans le cadre du PNDAR et des PRDAR.

D'autres sources de financement sont mobilisées pour le suivi de fermes choisies à l'échelle régionale (socles régionaux) ou pour des travaux spécifiques sur des thèmes porteurs d'enjeux d'avenir.

INOSYS RESEAUX D'ELEVAGE

C'est un réseau de compétences, déployé sur l'ensemble du territoire, qui associe plus de 1600 éleveurs et 240 ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage. Il repose sur le suivi d'exploitations volontaires, représentant la diversité des systèmes d'élevage herbivores. Cet observatoire des pratiques, de la contribution au développement durable et de l'évolution des élevages, constitue une véritable infrastructure de recherche et de développement.

Ses nombreuses productions, sous forme de références ou d'outils de diagnostic et de conseil, aident à raisonner des projets d'installation et alimentent les actions de conseil. Le dispositif permet de simuler ou d'évaluer l'impact des politiques publiques, de changements réglementaires, d'aléas climatiques ou de marchés.

